



Politique de confidentialité

Table des matières

JEDECLARE.COM.....	3
DEFINITIONS.....	4
OBJECTIF DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE	5
DESCRIPTION DES TRAITEMENTS.....	6
Traitements réalisés par ECMA en tant que Sous-traitant.....	6
Finalités	6
Les catégories de Données Personnelles	6
Les catégories de Personnes Concernées	6
Les destinataires.....	6
ENGAGEMENTS D’ECMA	7
Traitement.....	7
Mesures techniques et organisationnelles visant à assurer la sécurité des Données Personnelles	7
Recours à la sous-traitance	7
Localisation des traitements	8
Engagements d’ECMA vis-à-vis de son personnel.....	8
Assistance au responsable de traitement	8
Notification des Violations de Données à caractère personnel.....	9
Suppression des Données Personnelles à l’expiration du service	9
Réversibilité.....	9
Audits10	
Registre.....	10
Contact	10
RESPONSABILITE.....	11
ENGAGEMENTS DU CLIENT	11
ANNEXE 1: LISTE DES SOUS-TRAITANTS.....	12

JEDECLARE.COM

Jedeclear.com est une plateforme internet gérée par l'association ECMA aux fins de permettre la transmission des télédéclarations fiscales et sociales vers la DGFIP, les Organismes de Gestion Agréés et les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, Caisses de retraites, Instituts de prévoyance, GIP MDS, etc.).

Jedeclear.com propose également aux experts-comptables des services complémentaires tels que la collecte de relevés auprès des banques ou établissements financiers, l'envoi de liasses fiscales à ces mêmes acteurs et à Banque de France, des prestations d'archivage et de collecte/routage de factures dématérialisées.

Jedeclear.com est utilisée par des experts-comptables, des entreprises et des éditeurs/plateformes tiers.

DEFINITIONS

Client désigne tout utilisateur de la plateforme Jedecclare.com (expert-comptable, Organismes de Gestion Agréés, entreprise, éditeur/plateforme).

Données Personnelles désigne toute information se rapportant à une personne physique (ci-après dénommée « **Personne Concernée** ») identifiée, ou identifiable directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale que traitent ECMA pour le Client relativement aux Services d'ECMA. Les Données Personnelles incluent (sans limitation) toutes les données fournies par le Client à ECMA afin d'être Traitées ainsi que toutes les données collectées ou générées par ECMA pour ou au nom et pour le compte du Client.

Données Personnelles EEE désigne les Données Personnelles appartenant aux résidents de l'Espace Économique Européen (EEE) et de la Suisse.

Plateforme désigne la plateforme Jedecclare.com

Responsable de traitement est la personne, l'autorité publique, la société ou l'organisme qui détermine les finalités et les moyens du traitement.

Règlementation Applicable désigne la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016.

Sous-traitant est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données Personnelles pour le compte du responsable du traitement. En l'espèce le Sous-traitant désigne ECMA et désigne tout tiers (y compris une Affiliée d'ECMA) exécutant des services pour ECMA et qui peut avoir accès (y compris par inadvertance) à toutes Données Personnelles.

Traitement désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectués ou non à l'aide de procédés automatisés portant sur les Données Personnelles, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

Transférer signifie divulguer à un tiers ou lui permettre l'accès aux Données Personnelles (y compris à toute Affiliée du Sous-traitant ou tout Sous-traitant), que ce soit par un mouvement physique des Données Personnelles vers ce tiers ou en permettant l'accès aux Données Personnelles par d'autres moyens.

Violation de données désigne une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données Personnelles transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

Services d'ECMA désigne les services fournis par le Sous-traitant en vertu Contrat.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Une nouvelle réglementation relative à la protection des données personnelles entre en vigueur le 25 mai 2018.

Cette réglementation se compose du RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« **RGPD** ») et de la loi française prise en application de cette réglementation (la « **Réglementation Applicable** »).

Tout organisme peut traiter des données personnelles à deux titres : soit en tant que « **Responsable de traitement** », s'il détermine seul ou conjointement les finalités et les moyens du traitement de données personnelles, soit en tant que « **sous-traitant** » s'il traite les données pour le compte d'un responsable de traitement.

La présente politique de confidentialité a pour objet de définir les engagements d'ECMA sur la protection des données personnelles lorsqu'ECMA agit en qualité de sous-traitant aux fins de fournir les services de la plate-forme Jedecclare.com pour les finalités ci-après définies :

La politique de confidentialité pourra être modifiée à tout moment par ECMA, en tout ou partie compte tenu des modifications et évolutions de ses usages et procédures internes. Ces modifications veilleront à être toujours en conformité avec les éventuelles modifications des dispositions législatives et réglementaires françaises et européennes.

DESCRIPTION DES TRAITEMENTS

■ Traitements réalisés par ECMA en tant que Sous-traitant

▷ Finalités

Les finalités des traitements réalisées sur les Données Personnelles par ECMA en tant que Sous-traitant peuvent être :

- A titre principal permettre aux abonnés de répondre aux obligations télédéclaratives ;
- A titre secondaire, collecter et fournir les données dans le cadre des services à valeur ajoutée proposés aux experts :
 - La collecte de relevés bancaires
 - La collecte et le routage de factures dématérialisées
 - Les suivis et surveillance des flux véhiculés par la plateforme
 - L'archivage des données
 - L'envoi de liasses fiscales aux banques
 - L'espace sécurisé de stockage de documents
 - Outil CRM

▷ Les catégories de Données Personnelles

Les catégories des Données Personnelles traitées par la Plateforme appartiennent aux catégories suivantes :

- Données courantes (nom, adresse, numéro de téléphone, e-mail, etc.)
- Données économiques et financières (revenus, situations financières, informations fiscales, etc.)
- Données de connexion adresse IP, fichiers de connexion, ID portable)
- Numéro de sécurité social

▷ Les catégories de Personnes Concernées

Les catégories de Personnes Concernées sont les suivantes :

- Dirigeants des entreprises et des cabinets ;
- Organismes de Gestion Agréés ;
- Salariés des experts-comptables, de leurs clients, et des entreprises utilisatrices.

▷ Les destinataires

Afin de pouvoir réaliser les Traitements ci-dessus énumérés, les Données Personnelles sont transmises aux destinataires suivants :

- La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ;
- Les Organismes de Gestion Agréés, les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, Caisses de retraites, Instituts de prévoyance, etc.), le GIP MDS ;
- Les banques.

ENGAGEMENTS D'ECMA

ECMA s'engage à respecter en tous points la Réglementation applicable en sa qualité de Sous-traitant.

Les engagements d'ECMA sont plus précisément définis ci-après.

■ Traitement

ECMA s'engage à traiter les Données Personnelles pour le compte du Client et selon ses instructions, dans le cadre des finalités susvisées.

■ Mesures techniques et organisationnelles visant à assurer la sécurité des Données Personnelles

Conformément à l'article 32 du RGPD, ECMA met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque résultant notamment de l'accès non autorisé, la destruction, la perte, l'altération, ou la divulgation non autorisée des Données Personnelles, de manière accidentelle ou illicite. Ces mesures comprennent :

- La mise en œuvre des moyens à l'état de l'art permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- La mise en œuvre des moyens à l'état de l'art permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement. En particulier, ECMA fait régulièrement réaliser, à ses frais, des tests d'intrusion aux fins de vérifier la résistance aux attaques de la plateforme Jedeclare.com.

■ Recours à la sous-traitance

ECMA fait appel à d'autres Sous-traitants dont la liste est accessible en ANNEXE n°1.

ECMA pourra modifier cette liste en tant que de besoin, sous réserve d'en informer le Client en temps utiles aux fins de lui permettre d'émettre des objections.

ECMA s'assurera que chaque Sous-traitant autorisé ait conclu un contrat écrit avec ECMA contenant des dispositions relatives à la protection des Données Personnelles essentiellement similaires à celles stipulées dans les présentes.

ECMA reste en tout état de cause responsable vis-à-vis du Client du respect de ces engagements par ses propres prestataires.

■ Localisation des traitements

Les traitements réalisés par ECMA pour le compte du Client sont localisés en France Métropolitaine et en Allemagne.

■ Transferts internationaux des données

ECMA peut être amenée à transférer les Données Personnelles en dehors de l'Union européenne à un de ses sous-traitant situé en dehors de l'Union européenne exclusivement pour la gestion de l'outil CRM d'ECMA.

Les garanties appropriées suivantes ont été prises par le sous-traitant d'ECMA Salesforce (en conformité avec l'article 46 du RGPD) pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des Données Personnelles :

- il adhère aux principes du bouclier de protection des données UE-Etats-Unis et Suisse-Etats-Unis (« Privacy Shield ») reconnu par la Commission européenne comme offrant un niveau de protection adéquat aux données à caractère personnel transférées.
- le transfert des Données personnelles est encadré, conformément aux exigences du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 par :
 - o la signature entre ECMA et son sous-traitant de clauses contractuelles types de protection adoptées par la Commission européenne (conformément à l'article 46 du RGPD) qui permettent d'encadrer le transfert des Données Personnelles hors de l'Union européenne et qui décrivent les mesures de sécurité mises en œuvre par le sous-traitant d'ECMA;
 - o la mise en place par le sous-traitant d'ECMA de règles d'entreprises contraignantes (conformément à l'article 47 du RGPD) ou BCR (Binding Corporate Rules) validées par l'autorité de protection des données compétente. Ces règles permettent d'assurer un niveau de protection suffisant aux Données Personnelles transférées par le sous-traitant d'ECMA à une autre entité du groupe du sous-traitant située hors de l'Union européenne.

■ Engagements d'ECMA vis-à-vis de son personnel

Les personnes susceptibles d'avoir accès aux données sont les personnes salariées d'ECMA et des sous-traitants techniques dont la liste est insérée en annexe.

Les personnes amenées à traiter les Données Personnelles sous l'autorité d'ECMA sont tenues contractuellement d'en respecter strictement la confidentialité et la sécurité. Il leur est interdit de les traiter de quelque façon que ce soit en dehors du cadre de leur mission professionnelle.

■ Assistance au responsable de traitement

ECMA met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées aux fins d'aider le Client, dans la mesure du possible, à donner suite aux demandes des personnes concernées en vue d'exercer les droits qui leur sont conférés par la réglementation applicable.

ECMA ne répond pas à une demande formulée directement par la personne concernée.

ECMA fournit tous conseils, recommandations, alertes et mises en garde en ce qui concerne la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles pour fournir les services de la plateforme jedeclare.com.

ECMA coopère dans les meilleurs délais avec le Client pour répondre aux questions, incidents, demandes et réclamations concernant le Traitement des Données Personnelles, ou tel que nécessaire au Client afin de démontrer la conformité aux Lois sur la Protection des Données qui lui sont applicables.

ECMA s'engage à informer le Client de toute modification, changement ou autre fait, notamment en matière de sécurité, le concernant et pouvant avoir un impact sur le traitement des Données.

■ Notification des Violations de Données à caractère personnel

ECMA s'engage à notifier au Client toute Violation des Données Personnelles le concernant dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, conformément à l'article 33.2 du RGPD.

■ Suppression des Données Personnelles

Conformément au contrat de service conclu entre ECMA et le Client, ECMA conserve les éléments relatifs aux télédéclarations. Les données sont conservées en archive à l'issue de celles-ci pendant une durée de 6 ans plus l'année en cours. A l'issue de cette période, ces éléments sont automatiquement supprimés sauf contestation sur l'opération concernée.

Ils peuvent également être supprimés sur demande écrite du Client, celui-ci étant seul responsable des conséquences éventuelles de cette suppression au regard des droits et demandes éventuelles des Personnes Concernées et du respect des obligations légales applicables.

Les éléments relatifs aux services secondaires sont conservés à compter de la réalisation de ceux-ci pendant la durée définie ci-après :

- La collecte de relevés bancaires : 6 ans plus l'année en cours ;
- La collecte et le routage de factures dématérialisées : 6 ans plus l'année en cours ;
- Les suivis et surveillance des flux véhiculés par la plateforme : 6 ans plus l'année en cours ;
- L'archivage des données : 6 ans plus l'année en cours ;
- L'envoi de liasses fiscales : 6 ans plus l'année en cours ;
- L'espace sécurisé de stockage de documents : 1 an ;
- Outil CRM : 6 ans plus l'année en cours.

ECMA s'engage à supprimer les éléments relatifs aux services secondaires avant la durée indiquée ci-dessus sur demande écrite du Client qui fera son affaire de tout recours éventuel des personnes concernées.

■ Réversibilité

Lors de l'expiration du service fourni au Client pour quelque raison que ce soit, ECMA, au choix du Client : (i) conservera les éléments traités pendant la durée convenue ou (ii) détruira les éléments ou (iii) les restituera au client dans un format standard convenu entre les parties.

■ Audits

Sur demande, ECMA s'engage à fournir au Client toutes les informations nécessaires pour démontrer la conformité de la présente politique de confidentialité à la Règlementation Applicable en matière de données à caractère personnel et pour permettre la réalisation d'audit conformément à l'article 28 du RGPD.

Le Client peut faire diligenter à ses frais un audit relatif au respect des obligations d'ECMA aux termes de la présente politique de confidentialité au maximum une fois par an. L'audit devra être effectué par un conseil indépendant agréé par les deux parties et soumis à une stricte obligation de confidentialité. L'auditeur ne sera autorisé à prendre aucune copie des documents consultés et sa mission devra s'écouler en un délai convenu à l'avance.

■ Registre

ECMA tient à jour un registre des catégories d'activités de traitement effectuées pour les compte des Clients conformément à l'article 30.2 du RGPD.

■ Contact

ECMA a nommé un DPO (Data Protection Officer déclaré auprès de la CNIL), délégué à la protection des données personnelles, Madame Gaëlle Patetta pour assurer le respect des obligations d'ECMA en matière de protection des données personnelles. Toute question d'un Client relative à la protection des Données Personnelles peut être adressée par courrier électronique à l'adresse suivante : rgpd@jedeclare.info

RESPONSABILITE

Le responsabilité d'ECMA relativement aux Traitements est limitée à ses engagements aux termes de la présente politique de confidentialité. ECMA ne saurait être responsable d'un quelconque dysfonctionnement ou problème de sécurité sur le réseau internet. La responsabilité d'ECMA ne pourra être recherchée si le Client ne suit pas le mode opératoire communiqué par ECMA, notamment par une absence de réaction aux messages d'alerte envoyés par ECMA.

En tout état de cause la responsabilité de ECMA, en cas de dommages survenu au Client du fait d'une inexécution des présentes, quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, tous préjudices confondus et cumulés, sera expressément limitée et ne pourra en aucun cas excéder un montant égal au montant facturé au titre des douze (12) mois précédents ledit fait générateur. ECMA ne saurait en aucun cas être responsable envers quiconque de tout dommage indirect.

ENGAGEMENTS DU CLIENT

Si le Client est Responsable du Traitement des Données Personnelles des Personnes Concernées, il lui revient d'informer chaque Personne Concernée de ses droits conformément à la Règlementation Applicable et le cas échéant, recueillir le consentement de la Personne Concernée si le consentement est la base légale du Traitement.

Si le Client n'est pas Responsable du Traitement des Données Personnelles des Personnes Concernées (par exemple s'il s'agit d'une plateforme), il lui revient de transmettre ces obligations au Responsable de Traitement.

ANNEXE 1 : LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- AUSY
- ACP-QUALIFE
- ALTEN
- EXTIA
- INOTEKK
- SQUAD
- SUDEV
- ASC/SERENIS
- BUDGET INSIGHT
- BELAZAR
- DOCAPOST
- SALESFORCE